



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

# Quels recours à l'Université ?

## L'enseignement supérieur et le contrôle du juge administratif

### Objectif

Longtemps considéré comme marginal, le contentieux de l'enseignement supérieur s'est largement développé avec la démocratisation de l'accès aux études mais aussi sous l'effet d'évolutions sociétales majeures lesquelles se sont exprimées au sein même des établissements. Ainsi, les juridictions (administratives pour l'essentiel) ont progressivement joué un rôle de plus en plus important dans la résolution des conflits entre l'institution universitaire et ses étudiants. À travers la diversité des contentieux dont il est désormais saisi, le juge administratif est venu préciser et étendre son contrôle tout en contribuant à la redéfinition des droits des usagers. Le but de la formation est de faire le point sur ces questions.

### Thèmes abordés

Parcoursup ; droit de grève ; blocage des universités ; déroulement des examens ; sélection en master ; harcèlement moral ; harcèlement sexuel ; sanctions ; fraude aux examens ; manifestations étudiantes ; élections universitaires ; enseignant-chercheur ; étudiant étranger ; scolarité ; CNESER.

### Programme détaillé

14h00 - 14h05

#### Introduction

14h05 - 15h00

#### I. Le juge et l'accès à l'enseignement supérieur

- Les droits invocables
- Le recours aux procédures d'urgence

15h00 - 17h00

#### II. Aspects juridiques du fonctionnement de l'Université

- L'organisation des examens
- L'exercice du pouvoir disciplinaire

17h00 - 17h30

#### III. Quels recours face au harcèlement sexuel et moral ?

- La responsabilité de l'établissement
- Les voies d'action ouvertes aux étudiants

17h30 - 18h00

#### IV. Les droits de l'utilisateur face aux dysfonctionnements

- Les actions à fins d'injonction
- Les actions à fin d'indemnisation



Conférence animée par

### Pierre-Yves Nauleau

Avocat et chargé d'enseignement  
Université de Sorbonne Paris Nord

Tarif : 430 €



Date

11 septembre 2025  
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

6 heures \*

\* 4 heures de webconférence  
en direct + 2 heures facultatives  
de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 2

Intermédiaire :  
approfondissement des  
connaissances et des pratiques



Lieu

Paris ou à distance

**Qualiopi**  
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation





PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

# Quels recours à l'Université ?

## L'enseignement supérieur et le contrôle du juge administratif

### BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :  
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle  
75006 Paris

par fax :  
01 72 34 92 58

par e-mail :  
presentielles@pro-barreau.com

#### PERSONNE PARTICIPANTE

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

#### RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 11 septembre 2025 de 14h00 à 18h00**

Je choisis de suivre la formation :  **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*  
 **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur [www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

#### Conditions générales de participation

##### Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

##### Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

##### Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

##### Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

